

- Règlement
- Politique
- Pratique de gestion

Approbation : Conseil des commissaires
Résolution : C-4328-95
Responsable : Direction des ressources éducatives
Date d'approbation : 6 juin 1995
Date d'entrée en vigueur : 6 juin 1995
Date prévue de révision : Au besoin
Date d'annulation :
Date de l'avis public préalable : N/A
Date de l'avis public d'adoption : N/A

Liste des écrits de gestion remplacés :

Consultations effectuées :

Date des amendements : N/A

INTRODUCTION

Le document suivant présente le projet de principes directeurs de l'organisation scolaire au secondaire que nous déposons pour consultation dans le milieu. Quand on aura fait consensus sur ces principes directeurs, chacune des deux équipes-écoles aura ensuite à s'entendre sur les modalités d'application, soit :

- les mesures de soutien
- encadrement et suivi de l'élève
- types de regroupement

Les modalités retenues devront bien sûr respecter les principes directeurs qu'on aura retenus.

1. PRINCIPES DIRECTEURS

1.1 SERVICES PÉDAGOGIQUES À L'ÉLÈVE

Assurer la qualité et la diversité des services pédagogiques en :

- Assurant l'égalité des chances et en respectant les différences.
- Offrant divers profils de formation répondant aux besoins et aux capacités des élèves.
- Assurant un passage primaire-secondaire harmonieux et en assurant un classement qui corresponde aux besoins des élèves.
- Assurant un soutien aux élèves en difficulté.
- Définissant les actes d'établissement et les services pédagogiques offerts dans chacune des deux écoles.
- Développant l'autonomie des élèves et leur capacité de se conduire et de faire des choix de manière responsable.
- Développant la coopération et l'entraide entre les élèves.

1.2 SUIVI AU RENDEMENT SCOLAIRE ET ENCADREMENT

- Assurer à tous les élèves, selon leur niveau, un encadrement et un suivi au rendement scolaire favorisant la réussite éducative.
- Assurer une cohérence dans les formules d'encadrement de 1^{re} à 5^e secondaire, adaptée à l'âge et au niveau des élèves.
- Assurer une cohérence et une stabilité dans les types de regroupement d'élèves.

1.3 LES RESSOURCES

- Assurer une répartition équitable des ressources-enseignants et des ressources d'encadrement.
- Assurer aux enseignants des tâches pédagogiquement réalistes.
- Assurer un maximum de rigueur dans les prévisions de clientèle de façon à minimiser les changements à apporter suite à l'inscription.

1.4 RESPECT DES POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- Assurer le respect du régime pédagogique, des conventions collectives, du règlement pour l'E.H.D.A.A., de la politique de mesure et évaluation.